

SEANCE DU 13 JANVIER 2005

DECISION 2005-01

Lors de sa séance du 13 janvier 2005, le Haut Conseil du commissariat aux comptes a décidé de compléter le programme de contrôle relatif à la campagne 2004-2005.

Il demande à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de porter à 5 le nombre de dossiers à contrôler, concernant des enseignes de la distribution faisant ou non appel public à l'épargne.

Il demande par ailleurs, qu'à cette occasion, une attention particulière soit portée sur l'appréciation, par les commissaires aux comptes, des traductions comptables des relations avec les fournisseurs (remises de fin d'année, des marges arrières, des frais de "coopération commerciale") et des opérations promotionnelles clients (cartes de fidélités, chèques cadeaux, coupons, remises, ...). Il demande que la Compagnie nationale des commissaires aux comptes lui en rende compte.

LE PRESIDENT